



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUILLET 2020 DEDIEE AUX ELECTIONS SENATORIALES

*Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
SM/CM*

Le VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 juillet 2020, s'est réuni aux espaces du Fort Carré, Avenue du 11 novembre, à Antibes, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

M. LEONETTI :

Mes chers collègues, nous sommes le 10 juillet. L'urgence sanitaire s'arrête à minuit et donc nous n'avons rien changé aux configurations de cette salle.

Cet après-midi, nous avons deux ordres du jour, deux Conseils municipaux : un premier qui désigne les listes pour les sénatoriales et un deuxième qui est sur l'ordre du jour habituel et en particulier sur le compte administratif et le budget.

Je vais ouvrir la séance du Conseil municipal qui a pour but la désignation des délégués des conseillers municipaux, des délégués supplémentaires. Tous les conseillers municipaux sont grands électeurs, mais on y ajoute une liste que l'on va voter, et qui est définie, en fonction du nombre de voix obtenues et de délégués obtenus lors des dernières élections municipales.

Je demande à Monsieur le Premier Adjoint de faire l'appel nominal.

M. GENTE :

Volontiers.

Appel nominal

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAÏ, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, , Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTAGEL-ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Alexia MISSANA, Mme Françoise VALLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE., Mme Khadija AOUMI,

Procurations :

M. Beatrix GIRARD donne procuration à Madame Gaelle DUMAS
M. Jacques BARTOLETTI donne procuration à Monsieur Eric DUPLAY
Mme Sophie NASICA donne procuration à Madame Vanessa LELLOUCHE,
M. Jean- Gérard ANFOSSI donne procuration à Mme Alexandra BORCHIO –
FONTIMP
M. Alain BERNARD donne procuration à Mme Marika ROMAN,
Mme Anais IMBERT donne procuration à Madame Johanna SIMOES DA SILVA,
Mme Aline ABRAVANEL donne procuration à M. François ZEMA

Absent : Madame Monique GAGEAN

Présents : 41 / Procurations : 7 / Absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire.

Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée

M. LEONETTI :

Merci. L'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint. Les personnes ont remis leurs procurations. Secrétaire de séance : Mme Alexia MISSANA.

On procède à la constitution du bureau électoral qui doit obligatoirement être constitué des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et des deux les plus jeunes. qui sont M. Arnaud VIE, Marc ANFOSSO, Marc FOSSOUD et Françoise VALLOT.

La présidence est assurée, conformément à la loi, par le maire et je vais vous faire la lecture du cadre juridique et de l'objet de la séance du Conseil municipal. Je vous prie de m'excuser, mais je suis obligé de le lire en entier compte tenu du règlement. Je vous rappelle qu'en application des dispositions du décret 2020-812 du 29 juin 2020, le ministre de l'Intérieur a convoqué les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020, renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2 dont les Alpes-Maritimes font partie. A noter que tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime n'aura pas participé au scrutin est passible d'une amende de 100 euros. A ce titre, il appartient à l'ensemble des Conseils municipaux concernés de procéder à ce jour, vendredi 10 juillet 2020, à la désignation de leurs délégués suppléants qui constitueront les collèges électoraux. Je vous remercie de votre attention et désormais, Mesdames, Messieurs les collègues, je vous propose de participer aux opérations électorales suivantes.

Je rappelle les conditions d'élection des délégués suppléants et des suppléants des sénateurs et députés. Chers collègues, je vous invite maintenant à procéder à l'élection des délégués supplémentaires et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre. Je vous précise également que les membres du Conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers à l'Assemblée de Corse et conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. Je vous rappelle que les 49 membres de ce Conseil sont délégués de droit et que les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune.

Conformément à l'article L.284 et L.286 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire 53 délégués supplémentaires et 23 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués

supplémentaires et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète, conformément à l'article 289 du Code électoral. Enfin, les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Quatre listes ont été déposées. J'invite donc le Conseil municipal à procéder au vote sans débat, tel que c'est prévu par la loi, et à bulletin secret, et déclare le scrutin ouvert.

M. GENTE :

Le scrutin est ouvert.

(Appel nominal - Vote)

M. LEONETTI :

Le scrutin est clos. Nous dépouillons avec Françoise VALLOT, Marc FOSSOUD, Marc ANFOSSO, Arnaud VIE.

(Dépouillement.)

M. LEONETTI :

Alors, les scrutateurs étaient FOSSOUD, Mme VALLOT, M. ANFOSSO, M. VIE. Liste « Majorité Municipale », liste « Antibes Retrouvé », liste « Un Nouveau Souffle », liste « Gauche Solidaire ». Le nombre de bulletins dans l'urne est de 48. Majorité Municipale : 41. Antibes Retrouvé : 3. Nouveau Souffle : 3. Gauche Solidaire : 1. Liste « Majorité » : 46 délégués, 21 suppléants. Liste « Antibes Retrouvé » : 3 délégués, 1 suppléant. Liste « Un Nouveau Souffle » : 3 délégués, 1 suppléant. Liste « Gauche Solidaire » : 1 délégué.

Maintenant, il faut que je vous lise l'ensemble des délégués et les élus LEONETTI, MARTIN, DEPETRIS, BENVENISTE, TORRES, DUPLAY, BADAOUÏ, DAHAN, TAYEB, RAMBAUD, ROMAN, LALLAÏ, LELLOUCHE, GILLI, SAVALI, DELIQUAIRE, THOMEL, WIIK, BOUSQUET, FOSSOUD, BLAZY, MONIER, SASSI, LACOSTE, GIRARD, BONAUT, ALLAIN, NASICA, BERANGER, SIMPLOT, DUMAS, ANFOSSI, EL JAZOULI, HARTNAGEL, GRILLI, vous avez des noms différents parce que les députés, les conseillers régionaux ont mis leur délégué. Ensuite, FICARELLA, SIMOES DA SILVA, BERNARD, ANFOSSO, IMBERT, MISSANA, VALLOT, CORNEC, VIE, ZEMA, ABRAVANEL, MURATORE, AOUAMI.

Les délégués : GRADOS, BALZANI, GIOANNI, MARTIN, CLAUDEPIERRE, TRICART, ZIMMERMANN, ANGELETTI, TROTOBAS, VERLAQUE, REAUX, MONTANARINI, FOTI, GALLIANO, SCHENCK, WEISSGERBER, AUBRY, ARCUCCI, LEDENT, DAUVISSAT, MEGHOUFEL, TAILLEFER, GRIMA, FERRERO, DENOYELLE, BERTRAND, CAPONI, LAURET, DARCO, OCELLI, BERNIGAUD, VANIER, LEGOUT, PELLEGRINO, LEFLOCH, LAHLOU, BETHEMONT, AINSON, DULBECCO, LEONETTI, VEZIANO, PAUGET, BONNET, DOR, GROGNET, HEBERT-GOBEAUX, LAVAGNA, AUBRIET, LEONETTI, LIZZANI, ROUX, LABERGIE, DAU, DEAMBROSI, FRISINA, VEZIONI, DEPETRIS, MASSEYEFF, HARTNAGEL, APREA, PALAMITI, FROMENT, BENSIMON, GAILLOT, THOMEL, LAMBERT, SAPPE, VIRVALEUX, GIAMPRETI, URBANI, BOUFFIER, GIUDUCCELLI Henri. Je passe à « Un Nouveau Souffle ». VRIGNAUD, MALIDRY, TOMASINI, VIANNET.

On proclame les résultats. Les délégués supplémentaires et les suppléants ont été nommés. On invite les délégués de droit à choisir la liste sur laquelle seront désignés les suppléants le procès-verbal est clôturé et signé par le maire, les membres du bureau et la secrétaire de séance.

Election des délégués supplémentaires et des suppléants

1.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	48

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste Majorité	41	46	21
Liste Antibes Retrouvé	3	3	2
Liste Un Nouveau Souffle	3	3	1
Liste La Gauche Solidaire, Ecologique et Démocratique	1	1	0

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA